

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 28 AOUT 2023

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. ECONOMIE

- A. Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel
 - B. Adhésion au Programme Territoires d'Industrie Phase 2
-

Date de la convocation : 22 août 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Absent excusé représenté : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Yves LE BON

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Développement économique et transition écologique
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Ressources, Jeunesse & Sports
- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

➤ **Approbation du PV du Bureau communautaire du 12/07/2023**

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 12 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

➤ **Délibérations :**

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. ECONOMIE

A. Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Rebond industriel s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030 doté de 54 Mds € pour accompagner les filières stratégiques et les secteurs clefs de l'économie française dans leurs transitions afin de positionner notre pays comme leader face aux enjeux industriels et climatiques de demain.

L'AMI Rebond industriel se déploie dans le cadre du programme Territoires d'industrie.

Cet AMI vise à accompagner les territoires (intercommunalités et regroupement d'intercommunalités) les plus exposés aux mutations des filières du transport, en particulier de l'automobile, qui font face aux défis majeurs de la transition écologique et énergétiques.

Cet AMI doit permettre de faire émerger de nouveaux projets industriels, tant endogènes qu'exogènes, sur ces territoires en collaboration avec tous les acteurs locaux, régionaux et nationaux concernés. Il repose sur une méthode composée de deux volets :

- Le déploiement d'un appui en ingénierie, opéré par la Banque des Territoires
- Pour les projets industriels détectés et jugés prioritaires, un soutien en subvention et avances remboursables opéré par Bpifrance

Le dispositif, doté de 100 millions d'euros, est ouvert jusqu'en 2026 avec des relèves tous les 4 mois.

Sur l'incitation du sous-préfet de Tournon, qui a été nommé « sous-préfet France 2030 et investissements » et sur la base de la dynamique impulsée depuis 2019 à l'échelle du Territoire d'Industrie Drôme Ardèche, il a été proposé de travailler sur une candidature collective sur le périmètre suivant :

Le périmètre géographique du Territoire d'Industries Drôme Ardèche (Communauté de communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de communes du Val d'Ay, Communauté de communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de communes Rhône Crussol, Communauté de communes Val'Eyrieux) élargi à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Les 8 EPCI sont mobilisées sur :

- Co-construction de la candidature (dossier d'une vingtaine de pages à déposer sur la plateforme dédiée)
- Accueil des experts et participation à l'inventaire des projets
- Participation au comité de pilotage (1 par mois sur la phase ingénierie)
- Identification des enjeux / problématique stratégiques à travailler dans la feuille de route travail en sous-groupes

La candidature ne peut être déposée que par une seule structure. La Communauté d'Agglomération Arche Agglo est pressentie pour assurer ce dépôt au 1^{er} octobre 2023.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, confirme l'intérêt d'une candidature à l'AMI REBOND à l'échelle des 8 EPCI ardéchois suivants : Communauté de communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de communes du Val d'Ay, Communauté de communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de communes Rhône Crussol, Communauté de communes Val'Éyrieux, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ; confie à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo le dépôt, pour le groupement d'EPCI, du dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel ; autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

B. Adhésion au Programme Territoires d'Industrie Phase 2

Depuis 2018, Territoires d'industrie est un programme national visant à favoriser la reconquête industrielle par les territoires.

Au cours de la première phase du programme, qui s'est déroulée de 2019 à 2022, 149 Territoires d'industrie, regroupant plus de 500 intercommunalités, ont été accompagnés dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions pour la réindustrialisation.

La Communauté de communes Val'Éyrieux faisait partie des 8 EPCI impliqués dans le périmètre du Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme. En 2019, les 8 EPCI ont signé un contrat proposant un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : attirer, recruter, innover et simplifier.

Le Gouvernement a annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase du programme pour la période 2023-2027, afin de renforcer et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation des territoires.

Face aux enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation, un renforcement des dispositifs proposés aux Territoires d'industrie a été acté. Le gouvernement investit 100 millions d'euros dès cette année dans le programme avec pour objectifs :

- Un renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale via la mise en place d'une nouvelle génération de chefs de projet, cofinancée par l'État et les intercommunalités, afin de repérer et d'accompagner la réalisation de projets industriels, créateurs d'emplois et de valeur
- Un soutien aux investissements industriels productifs dans les territoires, sur des filières avec un fort enjeu de réindustrialisation, dans une approche concertée avec les régions
- Un soutien aux investissements pour le développement des compétences, en réponse aux besoins des industriels (écoles de production, plateaux techniques, etc.), en lien avec les acteurs de la formation
- Un accompagnement des projets identifiés vers les financements du plan France 2030

La phase 2 de Territoires d'Industrie arrive en même temps que la candidature à l'AMI Rebond Industriel. Les 2 dispositifs sont complémentaires.

Territoires d'Industrie phase 2 peut apporter :

- Un soutien en ingénierie supplémentaire
- Du financement de projet supplémentaire
- Le co-financement d'un poste de chargé de projet qui animerait la démarche et serait chargé d'accompagner la mise en œuvre de la feuille de route

En calquant les périmètres géographiques des 2 dispositifs, le territoire Nord Ardèche pourrait ainsi bénéficier d'un soutien renforcé au maintien et au développement de son secteur industriel.

Aussi, une candidature collective est proposée, reprenant la feuille de route de l'AMI REBOND, et articulée autour des quatre axes suivants : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, confirme l'intérêt d'une candidature à l'échelle des 8 EPCI ardéchois suivants : Communauté de communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de communes du Val d'Ay, Communauté de communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de communes Rhône Crussol, Communauté de communes Val'Eyrieux, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ; autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de candidature ; autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h20.

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

